

Le 28 août 2019

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenue à la salle de conférence de l'Hôtel de Ville, au 1881, chemin du Village, le mercredi 28 août 2019, à 18 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers Mylène Joncas, Isabelle Jacques, Monique Richard, Daniel Millette et Serge St-Pierre. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Était absente, la conseillère Mme Chantal Valois.

Monsieur Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

Ordre du jour

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Intention d'acquisition du chemin du Val-des-Monts
5. Période de questions en rapport avec les points figurant à l'ordre du jour
6. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

Considérant que le quorum est atteint, monsieur le maire Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée à 18 h 30.

2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal du Québec le 28 juin 2019.

3. Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Intention d'acquisition du chemin du Val-des-Monts

ATTENDU l'intention du conseil municipal de procéder à la municipalisation du chemin du Val-des-Monts;

Résolution
2019-08-257
Acceptation de
l'ordre du jour

Résolution
2019-08-258
Acquisition du
chemin du
Val-des-Monts

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU la résolution no 2019-08-238 adoptée le 16 août 2019 laquelle prévoit déjà l'acquisition de la vaste majorité de l'assiette actuelle du chemin du Val-des-Monts;

ATTENDU l'intention d'acquérir une partie des lots 4 125 817 et 4 125 855 du cadastre du Québec, afin de compléter le processus d'acquisition des terrains constituant le chemin du Val-des-Monts;

ATTENDU l'intention du conseil municipal de consulter les propriétaires adjacents à l'assiette actuelle du chemin pour l'obtention de servitudes de drainage et d'empiètement pour la réalisation des ouvrages de drainage;

Il est proposé par le conseiller : Serge St-Pierre
appuyé par le conseiller : Daniel Millette
et résolu unanimement :

QUE le présent préambule fait partie intégrante de la résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard précise, par la présente résolution, son intention d'acquérir et de municipaliser les lots visés par les travaux de mise aux normes du chemin du Val-des-Monts, par le biais de l'article 72 de la loi sur les compétences municipales;

ET QUE le Conseil autorise le directeur général et le maire, ou en leur absence la directrice générale adjointe et le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à réalisation complète de ce dossier;

ADOPTÉE

5. Période de questions relatives à l'ordre du jour.

Résolution
2019-08-259
Levée de la séance

6. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement :

QUE cette séance soit levée à 18 h 35

ADOPTÉE

Claude Charbonneau
Maire

Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier